



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt-sixième session

Genève, 9 et 10 novembre 2020

Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	3
II. Résultats des travaux du Bureau	4
III. Développement durable dans la région	4
IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »	5
A. Dates de la Conférence	5
B. Projet d'ordre du jour de la Conférence	6
C. Documents thématiques de base	6
D. Questions d'organisation	7
E. Ressources nécessaires	7
F. Préparatifs du pays hôte	8
V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports	8
VI. Études de la performance environnementale	9
VII. Activités intersectorielles	12
VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations	13
IX. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021	14
X. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	14
XI. Calendrier des réunions	14
XII. Élection du Bureau	15



XIII.	Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe ».....	15
XIV.	Questions diverses.....	16
XV.	Liste des décisions.....	16
XVI.	Clôture de la session.....	16

I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-sixième session les 9 et 10 novembre 2020 à Genève et en ligne. Le présent rapport est fondé sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, résumé adopté à l'issue de la procédure d'approbation tacite le 19 novembre 2020¹.

A. Participation²

2. Ont participé à la session les délégations de 39 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Allemagne ; Arménie ; Autriche ; Azerbaïdjan ; Bélarus ; Belgique ; Bosnie-Herzégovine ; Bulgarie ; Chypre ; Croatie ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Finlande ; France ; Géorgie ; Hongrie ; Israël ; Italie ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Malte ; Monaco ; Monténégro ; Norvège ; Ouzbékistan ; Pologne ; Portugal ; République de Moldova ; Roumanie ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchéquie ; Turquie ; et Ukraine

3. Des représentants du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe étaient également présents.

4. D'autres organisations ou organes nationaux, régionaux et internationaux étaient également représentés à la session, à savoir : l'Union européenne représentée par la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la Banque européenne d'investissement et la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; le Centre régional pour l'environnement du Caucase ;

5. Des représentants des organisations de la société civile et des universités suivantes ont participé à la session : Children and Youth International ; Centre pour l'environnement et le développement durable (Eco-Accord) ; ECO-Forum européen ; Université nationale de recherche – École supérieure d'économie (Fédération de Russie) ; Zoï Environment Network.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

6. Le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a prononcé une allocution de bienvenue. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

7. La Présidente a fait savoir au Comité que le Bureau, lors de sa réunion en ligne du 23 septembre 2020, avait pris note des informations que lui avait communiquées le secrétariat quant au fonctionnement des installations de conférence au Palais des Nations, à Genève, compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et avait convenu de ce qui suit :

a) Organiser la vingt-sixième session du Comité comme une réunion officielle, en mode hybride avec interprétation simultanée en trois langues, en notant que, dans ce format, la durée des séances serait réduite de trois à deux heures ;

b) Réduire la durée de la réunion de cinq séances de 3 heures à quatre séances de 2 heures, la réunion devant se tenir les 9 et 10 novembre 2020 (la séance du matin du

¹ Les documents correspondants et d'autres informations, dont le résumé des décisions, peuvent être consultés sur la page Web de la session : <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-committee-environmental-policy>.

² En raison du format hybride de la réunion, la liste finale des participants (disponible à l'adresse www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2020/ECE/CEP/CEP-26_List_of_participants_for_web.pdf) est basée sur les inscriptions faites en ligne.

11 novembre étant ainsi annulée), et remanier le projet d'ordre du jour et de calendrier en conséquence ;

c) Accepter une proposition du PNUE d'organiser, le premier jour de la session (9 novembre 2020), une activité parallèle sur le tourisme durable, en coopération avec l'OCDE et la CEE.

8. La Présidente a en outre informé le Comité qu'à sa 111^e réunion (Genève, 5 octobre 2020) le Comité exécutif de la CEE avait adopté une procédure spéciale sur la prise de décisions pour les réunions formelles avec participation à distance³. La procédure s'appliquait aux comités sectoriels (y compris le Comité des politiques de l'environnement), aux organes relevant directement du Comité exécutif et aux groupes de travail, avec effet immédiat et jusqu'au 31 décembre 2020. Cela signifiait que la procédure devait être appliquée aux décisions de la session en cours du Comité des politiques de l'environnement et que, dans la pratique :

a) Au cours de la réunion, le Comité de la politique environnementale, comme d'habitude, s'accorderait sur les décisions ;

b) Ensuite, ces décisions seraient communiquées à toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation par procédure tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif)⁴ ;

c) Si aucune objection venant rompre le silence n'était soulevée, les décisions seraient considérées comme adoptées. À l'inverse, si le silence était rompu pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité des politiques de l'environnement ;

d) La possibilité de soulever une objection était limitée, étant considérée comme une mesure de sauvegarde dans le cas où un participant enregistré n'aurait pas pu participer à distance à la réunion pour des raisons techniques. En d'autres termes, la possibilité de soulever une objection était limitée aux rares cas où une délégation qui s'était correctement inscrite et avait participé à une réunion donnée avait rencontré des problèmes techniques pendant ladite réunion.

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-sixième session (ECE/CEP/2020/1), en tenant compte du calendrier qui est proposé dans le document d'information n° 1.

II. Résultats des travaux du Bureau

10. La Présidente a indiqué que, pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau avait mené des consultations par voie électronique – notamment des consultations en ligne le 15 avril et des réunions en ligne le 4 juin, le 23 septembre et le 27 octobre 2020 – pour préparer la présente session du Comité. Les résultats des travaux du Bureau étaient présentés dans le document ECE/CEP/2020/3. La Présidente a invité le Comité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

11. Le Comité a remercié le Bureau de la qualité de son travail dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié, notamment de l'excellent travail entrepris en ce qui concerne la préparation des ébauches de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

III. Développement durable dans la région

12. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Conseillère principale de la Secrétaire exécutive de la CEE a présenté les faits nouveaux concernant le Forum régional pour le développement durable de

³ Conclusions du Président (EXCOM/CONCLU/111), par. 19. Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_112_14_Dec_2020/EXCOM-Conclu-111_.pdf.

⁴ Voir <https://unece.org/silence-procedure>.

la région de la Commission économique pour l'Europe, notamment les principaux résultats du Forum régional pour le développement durable (réunion en ligne, 19 mars 2020) soumis en tant que contribution de la région de la CEE à la réunion 2020 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 7-16 juillet 2020), et la Coalition contextuelle sur l'environnement et les changements climatiques.

13. Le Comité a été informé de ce que le prochain Forum régional pour le développement durable de la CEE portant sur la reprise durable et résiliente après la pandémie COVID-19 et sur l'action et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE se déroulerait provisoirement sous la forme de tables rondes virtuelles d'apprentissage par les pairs du 10 au 16 mars 2021 puis de réunions en plénière de haut niveau selon des modalités hybrides les 17 et 18 mars 2021. Les résultats de la session de 2021 du Forum régional constitueraient la contribution de la région de la CEE au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 (New York, 6-15 juillet 2021).

14. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des activités récentes de la CEE sur l'accélération de l'action en faveur de chaînes de valeur durables et circulaires pour le secteur de l'habillement et de la chaussure.

15. Le Comité a pris note des informations concernant les faits nouveaux survenus dans la région de la CEE en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a :

a) Appelé à participer activement à la préparation et à la tenue du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (mars 2021) ;

b) Noté avec intérêt les informations communiquées par le secrétariat au sujet du renforcement de la transparence et de la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires pour le secteur de l'habillement et de la chaussure.

IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

A. Dates de la Conférence

16. La Présidente a rappelé que les dates convenues pour la Conférence (3-5 novembre 2021) se chevauchaient avec les nouvelles dates fixées pour la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1^{er}-12 novembre 2021). Il a été rappelé que le Bureau, lors de sa réunion en ligne du 4 juin 2020, avait décidé de recommander au Comité d'envisager de reporter la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à 2022. Le Bureau avait également décidé qu'il conviendrait, pour ce faire, de consulter le pays hôte et de prendre en compte ses préférences.

17. Le Comité a été informé que le Bureau, lors de sa réunion en ligne du 23 septembre 2020, avait examiné plus avant la question d'un éventuel report de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Compte tenu de l'évolution de la situation liée à la pandémie, de l'avis du pays hôte (Chypre), du document d'information n° 8 relatif au calendrier des manifestations et des jours fériés en 2022 et des informations complémentaires fournies par les représentants des organisations partenaires (PNUE et OCDE), le Bureau avait convenu de recommander au Comité des politiques de l'environnement de reporter la Conférence ministérielle au 5-7 octobre 2022. Cette recommandation avait été communiquée au Comité le 6 octobre 2020.

18. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de Chypre, de la Suisse, de l'Union européenne et de Children and Youth International ont pris la parole.

19. Le Comité a :

a) Décidé de reporter au 5-7 octobre 2022 la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie) ;

b) Remercié le Gouvernement chypriote pour sa volonté constante d'accueillir à Chypre la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement ;

c) Encouragé les États membres, les organisations partenaires et toutes les parties intéressées à participer activement à la préparation et au déroulement de la Conférence ;

d) Demandé au secrétariat d'assurer le suivi de cette décision et de tenir le Comité et le Bureau au courant des progrès concernant tous les préparatifs nécessaires.

B. Projet d'ordre du jour de la Conférence

20. La Présidente a rappelé que, conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe »⁵, une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence et que d'autres préparatifs commenceraient alors. Il a en outre été rappelé qu'à sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité avait chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées, d'établir un premier projet d'ordre du jour provisoire annoté pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »⁶.

21. Le Comité a été informé que le Bureau, lors de sa réunion en ligne du 4 juin 2020, avait convenu de reprendre l'élaboration du projet d'ordre du jour de la Conférence en temps voulu, une fois que le Comité aurait discuté et éventuellement décidé des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session.

22. Le Comité a demandé au Bureau d'établir pour sa prochaine session, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées, un premier projet d'ordre du jour provisoire annoté de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

C. Documents thématiques de base

23. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées, d'établir les versions préliminaires des deux documents thématiques de base⁷.

24. Le Comité a été informé que, lors de ses consultations en ligne, le 15 avril 2020, le Bureau avait discuté de la pertinence des deux thèmes retenus pour la Conférence ministérielle en prenant en compte l'impact de la pandémie sur les États membres de la CEE et leur économie. Le Bureau avait recommandé de ne pas modifier le premier thème « Verdifier l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable ». S'agissant du deuxième thème « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable », le Bureau avait recommandé de conserver la thématique du tourisme durable mais de l'aborder dans une perspective plus pertinente pour les pays en prenant en considération la situation actuelle eu égard à la pandémie et à ses lourdes répercussions sur le secteur du tourisme.

⁵ Voir ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 a).

⁶ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 21 c) ii).

⁷ Ibid., par. 21 c) i).

25. Le Comité a également été informé que, durant ses réunions en ligne du 4 juin et du 23 septembre 2020, le Bureau avait examiné les ébauches préliminaires des deux documents thématiques de base. Le Bureau avait :

a) Décidé que le secrétariat soumettrait ces ébauches à la réunion en cours en tant que documents d'information n^{os} 5 et 6 ;

b) Convenu que les répercussions de la pandémie pourraient être abordées dans tous les chapitres pertinents des deux documents (il n'était pas nécessaire d'y consacrer des chapitres distincts) ;

c) Recommandé au secrétariat de commencer la rédaction en 2021, de rassembler toutes les informations pertinentes sur les deux thèmes et de préparer les toutes premières ébauches des documents thématiques de base en vue de leur examen à la réunion du Bureau (2 et 3 juin 2021).

26. Le Comité a :

a) Remercié le Bureau du travail qu'il a réalisé avec l'assistance du secrétariat, de l'OCDE et du PNUE pour établir les ébauches des deux documents de base portant sur les thèmes retenus pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) Demandé à ses membres de formuler des suggestions et des propositions concrètes concernant les ébauches des deux documents de base portant sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et de les envoyer au secrétariat avant la fin de 2020 ;

c) Demandé au Bureau de continuer à travailler à l'élaboration des premiers projets des deux documents thématiques de base pour la prochaine session ordinaire du Comité, avec le soutien du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées.

D. Questions d'organisation

27. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait examiné le document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeraient à la Conférence⁸.

28. Le Comité a été informé qu'en attendant que le Comité discute et décide éventuellement des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session, le Bureau, à sa réunion en ligne du 4 juin 2020, avait convenu de mettre en suspens l'élaboration du nouveau document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » puisqu'il devrait être basé sur les dates de la Conférence.

29. Le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'établir pour sa prochaine session un nouveau document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

E. Ressources nécessaires

30. La Présidente a rappelé que le plan de réforme « Un environnement pour l'Europe » stipulait que pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devraient continuer à être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Le plan précisait aussi que le pays hôte devrait assumer la part des engagements financiers qui lui incombait⁹. Il a en outre été rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait accueilli avec satisfaction le document d'information n^o 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle

⁸ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 27 d).

⁹ Voir ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h).

« Un environnement pour l'Europe » et avait invité les pays et les organisations intéressés à apporter leur contribution (en espèces et en nature) à la préparation de la Conférence¹⁰.

31. Le Comité a été informé que le Ministère néerlandais des infrastructures et de la gestion de l'eau, ayant tenu compte des décisions prises par le Comité à sa vingt-cinquième session, avait décidé de contribuer à hauteur de 40 000 euros à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

32. Le Comité a remercié les pays pour leurs promesses de contributions financières à la préparation de la Conférence et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter leur contribution (en espèces et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

F. Préparatifs du pays hôte

33. La Présidente a rappelé qu'à sa session précédente, le Comité avait remercié le Gouvernement chypriote d'avoir proposé d'accueillir à Chypre la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement¹¹.

34. Le représentant de Chypre a informé le Comité des préparatifs en cours pour l'accueil de la Conférence.

35. Le Comité a remercié Chypre, en tant qu'hôte de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, pour les informations fournies.

V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

36. La Présidente de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement a rendu compte des travaux de la dix-septième session de l'Équipe spéciale conjointe (Genève (réunion hybride), 26 octobre 2020).

37. Deux Vice-présidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ont présenté les débats tenus par le Groupe de travail à sa vingt-deuxième session (Genève, 27 octobre 2020), notamment sur son calendrier annuel d'activités et son mandat. Il a été fait référence au document ECE/CEP/AC.10/2020/3/Rev.1, qui présentait le calendrier des activités pour 2021, et au document d'information n° 7, qui tenait compte du report de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à 2022. La demande du Groupe de travail visant à ce que son mandat actuel soit prolongé jusqu'en 2022 au moins a également été portée à l'attention du Comité.

38. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées et salué les activités menées par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement, notamment en ce qui concernait l'examen de la série d'indicateurs environnementaux de la CEE et la manière dont l'Équipe spéciale conjointe avait cherché à traiter ensemble les informations sur l'environnement et la santé ;

b) Pris note du calendrier modifié des activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement en 2021 tel qu'il figurait dans le document d'information n° 7 ;

¹⁰ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 30.

¹¹ Ibid., par. 27.

c) Décidé de prolonger jusqu'à la mi-2023 le mandat du Groupe de travail, afin de permettre à celui-ci d'élaborer un nouveau projet de mandat après la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Comité a prié le secrétariat de soumettre cette décision au Comité exécutif de la CEE en lui demandant de l'approuver ;

d) Pris note des informations communiquées et salué les activités menées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment pour soutenir la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

e) Encouragé tous les États membres à avoir recours à l'outil d'établissement de rapports en ligne pour rendre compte, avant le 15 décembre 2020 et grâce à une auto-évaluation, de leurs progrès en matière d'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

f) Remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, encouragé les États membres à fournir un appui supplémentaire en matière de compétences et de financement, et demandé au secrétariat de continuer à tenir le Bureau informé des progrès accomplis.

VI. Études de la performance environnementale

39. Le Comité a procédé à l'examen collégial de l'étude de la performance environnementale de la Roumanie. Les 11 chapitres de l'examen et les recommandations y relatives (document d'information n° 2/Rev.1) avaient auparavant été examinés par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE et par des experts roumains dans le cadre d'une réunion tenue en ligne du 20 au 23 octobre 2020.

40. Le Secrétaire d'État du Ministère roumain de l'environnement, des eaux et des forêts a souligné les principales priorités du pays en matière de renforcement de la gouvernance environnementale, notamment la codification de nombreux textes législatifs dans le domaine environnemental en vue d'en assurer la consolidation, l'amélioration de la coopération interministérielle dans le but de garantir la continuité et la cohérence de la politique environnementale, le renforcement des mécanismes de réglementation et d'assurance de la conformité, l'intensification des efforts de planification stratégique et de mise en œuvre pour faire face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, et la garantie de la participation du public à la prise de décisions sur les questions environnementales. La Roumanie s'employait également à renforcer ses activités de protection des Carpates en améliorant la coordination institutionnelle et les capacités administratives pour la mise en œuvre de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et de ses protocoles.

41. Le Président du Groupe d'experts des études de la performance environnementale (Estonie) a informé le Comité des politiques de l'environnement des principaux résultats des travaux du Groupe d'experts en 2020, en soulignant la richesse de la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie, qui contenait 61 recommandations et portait sur 52 cibles des objectifs de développement durable. Il a également souligné les contraintes des réunions virtuelles, tout en reconnaissant l'aspect positif, qui était de permettre une participation plus large des experts du pays examiné.

42. Faisant part des principales conclusions dans certains domaines de la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie, la rapporteuse désignée par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale (Italie) a attiré l'attention sur les questions prioritaires auxquelles le pays devait s'attaquer, notamment la promotion du développement durable et l'appui aux travaux transversaux du Département du développement durable, la simplification et la consolidation du cadre juridique en matière d'environnement, et le renforcement du libre accès à l'information sur l'environnement par l'amélioration et le développement du système national d'information intégré sur l'environnement. La rapporteuse a également souligné qu'il était nécessaire de gérer plus stratégiquement les ressources en eau en Roumanie, d'étendre le système intégré de gestion des déchets solides de manière à ce qu'il couvre l'ensemble du pays, d'opérer le passage à

l'économie verte grâce à la passation de marchés publics à visée écologique et à la participation du secteur privé, de renforcer la résilience aux changements climatiques et de soutenir la transition vers une économie et une société à faibles émissions de carbone. Enfin, en ce qui concernait la pandémie, l'étude recommandait d'améliorer la qualité de l'air et de mieux faire connaître les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé, cette action étant un facteur essentiel pour atténuer l'incidence de la COVID-19 et d'autres menaces aéroportées susceptibles d'apparaître à l'avenir, ainsi que d'adapter la procédure de participation du public pour garantir la participation effective du public au processus décisionnel sur les questions environnementales en période de pandémie.

43. Le Comité a procédé à l'examen du quatrième cycle d'études dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE, préparé par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale (ECE/CEP/2020/6).

44. Dans sa présentation du quatrième cycle d'études, le Président du Groupe d'experts a mis l'accent sur le contenu des futures études, qui était largement similaire à celui du troisième cycle d'études, même si certains chapitres seraient renforcés. Il a attiré l'attention sur un nouvel élément, à savoir le fait, pour les pays intéressés, de pouvoir inclure un domaine d'interaction prédéfini afin d'examiner les interactions : par exemple, eau-alimentation-énergie-écosystèmes, air-transport-santé, ou eau-sol-déchets. Les études de la performance environnementale du quatrième cycle continueraient d'aborder les objectifs de développement durable et les questions liées aux droits de l'homme et à l'environnement et les recommandations formulées dans leur cadre continueraient de tenir compte des besoins des groupes vulnérables. Afin d'aider les pays à lutter contre de futures pandémies, à s'en remettre et à prévenir les suivantes, les études du quatrième cycle porteraient sur des questions relevées dans les pays examinés comme ayant posé problème pendant la pandémie de COVID-19 et ainsi que sur la manière dont les pays avaient réagi à la pandémie par des ensembles de mesures visant à accroître la résilience et à soutenir une reprise économique verte.

45. Le Secrétaire du Groupe d'experts a donné un aperçu des activités menées en 2020. En 2020, la troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan¹² avait été publiée et largement diffusée par les médias de masse et les médias sociaux. La mission d'examen pour la troisième étude de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan avait été reportée à 2021, les dates devant être déterminées en fonction de la situation nationale et internationale au regard de la COVID-19. La mission préparatoire de la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc s'était déroulée grâce à des moyens virtuels pendant la période août-septembre 2020 et la mission d'examen du pays devrait être organisée selon une approche hybride, consistant en des réunions et des entretiens virtuels au cours de la seconde moitié de novembre 2020 et d'éventuelles visites sur le terrain en personne en janvier-février 2021, si la situation sanitaire le permettait. Deux évaluations avaient été réalisées en 2020 : sur la biodiversité et les zones protégées et sur l'économie verte. Ces deux évaluations visaient à faire le point sur les éléments nouveaux dans ces domaines et à déterminer en connaissance de cause s'il était nécessaire ou pas d'apporter des ajustements au contenu des études du quatrième cycle. Grâce à des fonds du Programme ordinaire de coopération technique, la Macédoine du Nord et l'Ouzbékistan élaboraient des feuilles de route pour appliquer les recommandations issues de leurs études de performance environnementale. Les progrès réalisés à cet égard seraient présentés à la prochaine session du Comité, en 2021.

46. Le Secrétaire du Groupe d'experts a présenté les activités en cours dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif à la gouvernance environnementale fondée sur des données factuelles et aux politiques de l'environnement durables à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Europe du Sud-Est (2018-2021), avec plusieurs révisions compte tenu des restrictions des voyages et des manifestations liées à la pandémie, qui se sont traduites par une diminution du nombre d'ateliers et une augmentation des ensembles de mesures élaborés dans chaque pays. Un atelier de clôture était toujours prévu en 2021 pour les cinq pays concernés.

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.20.II.E.26.

47. Le Comité a en outre été informé que l'expérience tirée de l'intégration des questions de genre dans les études de la performance environnementale avait été partagée lors d'un séminaire en ligne organisé en septembre, et sur une nouvelle page créée sur le site Web de la CEE¹³.

48. Le Comité a également été informé que, suite à une recommandation formulée dans le cadre de l'évaluation externe indépendante du processus d'étude de la performance environnementale, réalisée sur la base des études menées au cours de la période 2015-2019¹⁴, le Groupe d'experts des études de la performance environnementale avait examiné la question de l'intégration des droits de l'homme dans les études lors d'une réunion virtuelle en août 2020. Pour faciliter le débat, le secrétariat avait préparé une présentation vidéo¹⁵. Le Groupe d'experts a décidé que les études continueraient d'aborder les questions liées aux droits de l'homme et à l'environnement, selon la pratique établie.

49. En présentant les activités prévues pour 2021, le Secrétaire du Groupe d'experts a indiqué qu'il serait donné suite aux demandes d'études de la performance environnementale formulées par l'Arménie et l'Ukraine au cours de la période 2021-2022. En outre, il a attiré l'attention du Comité sur une liste de pays de la CEE éligibles pour une étude réalisée dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale¹⁶. En dehors de la région de la CEE, la Commission économique pour l'Afrique avait pris contact avec le secrétariat du Programme d'études de la performance environnementale pour examiner la possibilité de réaliser d'autres études dans la région de l'Afrique (par exemple, en Mauritanie), conformément aux procédures approuvées pour ces examens par le Comité des politiques de l'environnement.

50. Le Comité a :

a) Adopté les recommandations contenues dans la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie (document d'information n° 2/Rev.1) ;

b) Adopté le document intitulé « Programme d'études de la performance environnementale de la Commission économique pour l'Europe : quatrième cycle d'études » (ECE/CEP/2020/6) et l'a soumis pour approbation à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) ;

c) Exprimé sa sincère appréciation du travail du Groupe d'experts des études de la performance environnementale en 2020 ;

d) Accueilli avec intérêt les renseignements relatifs aux activités relevant du Programme d'études de la performance environnementale et a remercié le secrétariat pour son excellent travail de soutien au Programme ;

e) Salué le lancement de la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc ;

f) Salué le lancement de la troisième étude de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan et pris note du report de la mission d'examen du pays à 2021 en raison de la situation sanitaire internationale ;

g) Pris note des demandes en suspens de l'Arménie et de l'Ukraine d'entreprendre leurs prochaines études de la performance environnementale ;

h) Salué la promotion à large échelle de la troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan ;

i) Salué l'activité visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans les récentes études de performance environnementale de la Macédoine du Nord et de l'Ouzbékistan grâce à l'élaboration de feuilles de route par les deux gouvernements, qui avait été lancée grâce à des fonds du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE ;

¹³ Voir <https://unece.org/gender-mainstreaming-environmental-performance-reviews>.

¹⁴ Dusan Zupka, *Final Report* (Commission économique pour l'Europe, septembre 2019).

¹⁵ Disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=i3PjrBkNXOw&feature=youtu.be>.

¹⁶ Voir ECE/CEP/2020/6, annexe II.

- j) Invité les membres du Comité à désigner leurs représentants auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;
- k) Pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant la mobilisation des ressources pour le Programme d'études de la performance environnementale en 2019-2020 et remercié, en particulier :
- i) L'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, le Portugal et la Suisse pour leur appui financier ;
 - ii) L'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Suède, le PNUE, l'OMS, l'OCDE et la Banque européenne d'investissement pour leur expertise ;
 - iii) L'Allemagne, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Monténégro, la Roumanie, la Suisse et le PNUE d'avoir détaché des experts auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;
 - iv) Le Programme des Nations Unies pour le développement pour son appui logistique ;
- l) Apprécié l'étroite coopération de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, de la Division de statistique, de la Division de l'énergie durable et de la Division des transports durables de la CEE et des équipes de pays des Nations Unies avec le Programme d'études de la performance environnementale ;
- m) Encouragé les délégations à fournir une contribution en nature (sous forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale.

VII. Activités intersectorielles

51. La Présidente a fait savoir au Comité que, conformément à la pratique établie, le secrétariat avait rédigé une note d'information sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l'Europe pour que le Comité l'examine lors de sa vingt-sixième session (ECE/CEP/2020/4). Cette note présentait les faits nouveaux et les plans pour l'avenir relatifs à ces activités, tout en contenant des recommandations au Comité concernant les futurs travaux à entreprendre sous ses auspices.

52. Le Comité avait en outre été informé que, en ce qui concernait le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) :

- a) La cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement avait été reportée et il était actuellement prévu qu'elle se tienne sous une forme hybride, à Vienne, du 30 mars au 1^{er} avril 2021¹⁷ ;
- b) Une activité spéciale en ligne avait été organisée le 22 avril 2020 pour examiner l'incidence de la pandémie sur les questions de transport, de santé et d'environnement ;
- c) Une équipe spéciale avait été établie pour élaborer des principes ou des recommandations en faveur d'un transport durable respectueux de l'environnement et de la santé.

53. Le Comité a également été informé du fait que, le 9 septembre 2020, la CEE avait organisé un webinaire sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques et stratégies environnementales. Le webinaire comprenait des présentations du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire et du coordonnateur pour les questions de genre de la CEE, ainsi que des présentations sur les activités menées dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme d'études de la performance environnementale.

¹⁷ La réunion a ensuite été reprogrammée pour les 17 et 18 mai 2021.

54. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2020/4), et :

a) A pris note des informations fournies en ce qui concerne les travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et a encouragé ceux de ses membres qui participaient à la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales de leur pays ;

b) A confirmé qu'il était disposé à poursuivre une coopération étroite avec le Comité directeur dans le cadre de la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

c) A salué les travaux menés dans le cadre du Programme PPE-TSE et a encouragé la désignation de coordonnateurs nationaux rattachés au Programme pour ce qui concerne l'environnement ;

d) A pris note du changement de date de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et a encouragé la participation d'experts aux préparatifs de la Réunion ;

e) A pris note des informations concernant le Processus européen Environnement et santé ;

f) A pris note des informations concernant l'Initiative Environnement et sécurité ;

g) A reconnu l'importance de l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités relatives à l'environnement, particulièrement à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, soulignant que l'égalité des sexes est un but en soi mais aussi un moyen de contribuer au développement durable ;

h) A décidé de continuer à intégrer le principe de l'égalité des sexes dans ses activités.

VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

55. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait adopté la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations et avait prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2018 et, si ces données étaient disponibles, d'établir des critères révisés pour tous les pays en transition économique, qui lui seraient présentés pour adoption à sa prochaine session¹⁸.

56. La Présidente a en outre informé le Comité que le Bureau, lors de sa réunion du 23 septembre 2020, avait discuté de cette question et avait décidé de recommander au Comité de continuer d'utiliser pendant un an encore les critères en vigueur.

57. Le Comité a décidé de continuer d'utiliser pendant un an encore les critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations adoptés lors de sa vingt-cinquième session, et a prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2019 et, si ces données étaient disponibles, d'établir des critères révisés pour tous les pays en transition économique, qui lui seraient présentés pour adoption à sa prochaine session.

¹⁸ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 50.

IX. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021

58. La Présidente a rappelé qu'en décembre 2017, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (New York, 12 septembre-24 décembre 2017), les États Membres de l'ONU avaient approuvé le remplacement, à titre expérimental, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020¹⁹.

59. La Présidente a également informé les délégués que le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2021 (ECE/CEP/2020/5) suivait le format annuel introduit en 2020, avec des enrichissements tenant compte de la résolution 74/251 de l'Assemblée générale sur la planification des programmes²⁰.

60. Le Comité a :

- a) Adopté le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2021 (ECE/CEP/2020/5) et a recommandé qu'il soit approuvé par le Comité exécutif ;
- b) Demandé au Bureau de tenir compte de la question du calendrier dans la définition du programme de travail et de veiller au bon équilibre de ses activités.

X. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

61. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le PNUE concernant les résultats de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 11-15 mars 2019) et les préparatifs en cours pour la cinquième session, et a invité le PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée²¹.

62. Le représentant du Bureau régional pour l'Europe du PNUE a informé le Comité des préparatifs en cours pour la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, prévue à Nairobi du 22 au 26 février 2021.

63. Le Comité a accueilli avec intérêt les informations fournies par le PNUE concernant les préparatifs en cours de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et a invité le PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée.

64. Le Comité a félicité le PNUE pour le succès du webinaire traitant de la transformation du tourisme pour un monde post-COVID résilient et durable (9 novembre 2020).

XI. Calendrier des réunions

65. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2022²². Elle a fait savoir que le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2021-2023 était présenté dans le document d'information n° 3.

66. Le Comité a approuvé le calendrier proposé des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2021-2023 (document d'information n° 3).

67. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-septième session à Genève du 3 au 5 novembre 2021.

¹⁹ Voir la résolution 72/266 de l'Assemblée générale intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies », par. 6 (A/RES/72/266).

²⁰ Voir A/RES/74/251.

²¹ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 57.

²² Ibid., par. 60.

XII. Élection du Bureau

68. La Présidente a informé le Comité que, sur la base des remplacements récents et des nouvelles candidatures reçues, le secrétariat avait préparé un document d'information présentant la liste des candidats au Bureau à élire par le Comité (document d'information n° 4).

69. Le Comité a décidé d'élire son Bureau, comme il est indiqué dans le document d'information n° 4.

70. Le Comité a exprimé sa reconnaissance à M^{me} Ekaterina Kouznetsova (Bélarus), M^{me} Megan E. McPhee (États-Unis d'Amérique) et M^{me} Aliya Shalabekova (Kazakhstan), membres sortants du Bureau, pour le travail qu'elles ont effectué.

XIII. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe »

71. La Présidente a informé le Comité que le Bureau, lors de sa réunion en ligne du 4 juin 2020, avait envisagé la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-sixième session un point spécifique sur l'échange d'idées et de réflexions quant à la manière dont le Comité anticipait les effets que le contexte actuel de la pandémie aurait sur les politiques de l'environnement, en termes de priorités, d'instruments et d'éventuelles adaptations des actions des États membres de la CEE.

72. En outre, la Présidente a informé les délégué(e)s que le Comité exécutif de la CEE, lors de sa 110^e réunion, le 10 juillet 2020, avait invité les organes subsidiaires de la CEE concernés à réfléchir à la manière de tenir compte dans leurs programmes de travail des mesures prises pour faire face à la COVID-19 qui favorisaient la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030²³ en fonction des trois points suivants :

a) Le contexte de la riposte globale apportée face à la COVID-19, qui contribuait à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment pour les aspects suivants :

- i) Quel était l'objectif de la riposte globale ? En quoi était-elle nécessaire ?
- ii) Comment était-elle mise en œuvre (nouvelles activités, activités redéfinies ou réorientées, partenariats, méthodes de travail...) ?
- iii) Comment était-il possible de gérer un risque opérationnel/une incertitude accru ?
- iv) Quels étaient les canaux par lesquels les mesures prises pour faire face à la COVID-19 pouvaient contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ?

b) Ajustements spécifiques proposés pour le programme de travail ;

c) Recommandations visant à tenir compte des mesures adoptées face à la COVID-19 dans le programme de la session 2021 de la CEE.

73. Le représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a fait part de ses réflexions sur la manière dont la pandémie pouvait être perçue comme une occasion de reprogrammer l'avenir environnemental du monde et sur la façon dont les mesures de lutte contre la COVID-19 pourraient faire davantage progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

²³ Voir les conclusions du Président (EXCOM/CONCLU/110), par. 18. Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_112_14_Dec_2020/EXCOM-Conclu-111_.pdf.

74. Le Comité a :

a) Accueilli avec satisfaction les informations fournies par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ;

b) Convenu de demander à ses membres et aux observateurs de contribuer à la réflexion sur la manière de tenir compte, dans le programme de travail du sous-programme Environnement, des mesures prises pour faire face à la COVID-19 qui favorisent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat, de préparer les propositions du Comité pour pouvoir en informer ensuite le Comité exécutif de la CEE ;

c) Décidé d'examiner plus avant l'incidence de la pandémie, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe », à sa session ordinaire suivante.

XIV. Questions diverses

XV. Liste des décisions

75. Avec l'appui du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats de la vingt-sixième session et des décisions prises. Après examen, la version finale de la liste a été établie et approuvée.

76. La Présidente a fait savoir au Comité que la liste des décisions serait diffusée auprès de toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation par procédure tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif). Si aucune objection venant rompre le silence n'était soulevée, les décisions seraient considérées comme adoptées et la liste des décisions approuvées serait téléchargée sur la page Web de la session. À l'inverse, si le silence était rompu pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité.

XVI. Clôture de la session

77. Le Comité a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session.

78. Le Comité a remercié le secrétariat de la CEE d'avoir préparé la réunion.

79. Le Comité a exprimé sa gratitude pour le travail de l'équipe technique d'Interprefy, qui a assuré le service de la réunion.

80. Le Comité a remercié les interprètes qui ont assuré le service de la réunion.

81. La Présidente a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.
